



Besoin d'aide a propos de l'achat d'un véhicule dont problème

Par **mitch**, le **18/05/2009** à **03:17**

Bonjour à la date du JEUDI 14 MAI j'ai acheté un véhicule BMW 320 D 1ère mise en circulation 06/01/99, quand je l'ai vu deux ou trois jours avant , j'ai constatés qu'il y avait les plaquettes et les disques et deux pneus arrieres à revoir(alors que sur l'annonce il y avait marquer "aucun frais à prévoir"), je décide donc de discuter le prix pour ces travaux , le vendeur à bien voulu baisser le prix.

Ce que je c'est , sur le controle technique tout n'était pas écrit???

on s'est recontacter pour la transaction , il m'a donner rendez vous le JEUDI 14 MAI au soir , car il ne pouvait pas après car il travaillait ,et moi sa m'arrangais car je devais garder ma fille. Donc j'ai acheté ce véhicule et pour etre sur d'avoir fait le tour je l'ai enmené dans un garage pour un simple controle gratuit pour me signaler les défaut et la , catastrophe...

On me montre en dessous de la voiture fissure du berceau de fixation du train arrière!!

le vendeur ne m'avait rien dit et ce que je ne comprend pas, c'est que ca n'apparait pas sur le Controle technique.

Aussitot j'ai appelé le vendeur pour lui demandé d'annuler la vente et celui ci m'a dit qu'il ne pouvait rien pour moi et qu'il ne me rendrais pas mon argent, qu'il m'avait vendu le véhicule dans l'état. je lui ai dit que dans l'état c'était par rapport au CT et que s'il m'avait dit ce vice caché je n'aurais jamais acheté ce véhicule au prix ou je l'ai acheté (9500 euros)et s'il ne voulais pas je serais dans l'obligation de me retourner contre lui ainsi que le controle technique pour vice caché et il m'a répondu , allez y c'est pas grave , pour moi ca voulait dire qu'il le savait mais qu'il me l'a caché.

En conclusion:J'aimerais savoir si je peux me retourner contre le le CT qui celui ci ne la pas signaler tout comme le vendeur pour:

" VICE CACHE"???

Quel démarche dois je faire en premier???

répondais moi merci

Par **jeetendra**, le **18/05/2009** à **08:45**

bonjour, oui si il y a [fluo]vice caché [/fluo]vous pouvez obtenir l'annulation de la vente de la voiture, prenez contact avec la clcv du Loir et Cher à Blois, votre maison de justice et du droit, courage à vous, cordialement

CLCV UD 41

6 rue Christophe Colomb

41000 BLOIS
Tél : 02 54 42 49 59
le lundi de 14h30 à 17h
e-mail : loir-et-cher@clcv.org

Maison de justice et du droit

BLOIS

6, rue Jean Bart- 41000 BLOIS
Tél : 02.54.45.16.16 - Fax : 02.54.45.16.2

Par **mitsch**, le **18/05/2009** à **14:43**

merci pour votre réponse , la j'ai contacté ma prtexion juridique et ils m'ont d'envoyer un courrier recommandé au vendeur et au control technique mais j'ai du mal à faire ces courriers de peur de ne pas mettre les bonnes phrases.
pouvez vous me dire si les adresses que vous m'avez envoyé peuvent m'aider ou alors avez vous des lettres types ?
merci encore

Par **jeetendra**, le **19/05/2009** à **08:01**

bonjour, justement l'association CLCV à Blois peut vous aider dans la rédaction du courrier à adresser au vendeur et au CT, courage et bonne journée à vous